ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 22337

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la politique de la ville sur le suivi des récentes déclarations au sujet des suppressions de postes de l'éducation nationale, dans les quartiers populaires. En visite à Épinay sur Seine, le 19 avril, elle a souligné qu'elle était en contact avec son collègue Xavier Darcos, chargé de l'éducation nationale, « pour qu'il y ait un minimum de suppression de postes d'enseignants dans les quartiers populaires ». Elle a également indiqué son souhait que ces mesures puissent être prises « au cas par cas ». Elle s'est affirmée « confiante » pour obtenir gain de cause. Cette position intelligente et courageuse mérite d'être soulignée et soutenue, car elle est de plus tout à fait d'actualité. Il conviendrait donc de motiver et d'argumenter cette position, car elle est juste et équitable, dans les semaines qui viennent, notamment à la veille de la préparation de la prochaine rentrée scolaire. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer l'action qu'elle compte mener en ce sens.

Texte de la réponse

Les établissements de l'éducation prioritaire font toujours l'objet d'une attention particulière de la part du ministère de l'éducation nationale et notamment lors de la rentrée scolaire. Il ne peut pas y avoir d'engagement sur une politique de « 0 suppression d'emploi » dans l'éducation prioritaire car toute suppression d'emploi peut se justifier par des baisses démographiques ou des baisses du nombre d'élèves. La mise en place de la dynamique « Espoir banlieues » doit apporter une réponse systématique à chacune des situations rencontrées dans les quartiers populaires, dans une logique de « sur mesure ». Ce « cas par cas » permettra d'évaluer les véritables besoins en terme de moyens humains mais aussi en terme de moyens pédagogiques et ainsi de limiter les suppressions de poste de l'éducation nationale.

Données clés

Auteur : M. Éric Raoult
Circonscription : Seine-Saint-Denis (12e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 22337
Rubrique : Enseignement
Ministère interrogé : Politique de la ville
Ministère attributaire : Politique de la ville

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 6 mai 2008, page 3758
Réponse publiée le : 28 octobre 2008, page 9347